



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2013



DÉCLARATION INITIALE

en cas de création d'établissement ou de changement
d'exploitant intervenu en 2012

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

TIMBRE À DATE DU SERVICE



Renvoyez un exemplaire AVANT LE 1^{er} JANVIER 2013 au service des impôts des entreprises ci-dessus,
auquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement.

ou téléphonez au :

ou messagerie :

A1 Identification de l'entreprise		COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées											
Dénomination ou nom et prénom													
	1												
Activités exercées													
	2												
Adresse dans la commune													
	3												
Adresse du principal établissement s'il est situé hors de la commune													
	4												
Adresse ou doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de celle indiquée au cadre n° 3 ci-dessus													
	5												
Numéro SIRET de l'établissement													
	6												
Code de l'activité de l'établissement (NACE)													
	7												
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat													
	8												
Comptable de l'entreprise : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique													
	9												
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.										À le			
Téléphone : Adresse électronique :										Signature			

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A2 Origine de l'établissement (cases à cocher)

- Création d'établissement
 Début d'activité
 Transfert d'activité
 Acquisition d'établissement
 Apport
 Scission
 Fusion
 Autres (à préciser)

A3 Identification de l'ancien exploitant ①

Dénomination ou Nom et Prénom	
Activité exercée	

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise Période de référence : année civile 2011 ou exercice de 12 mois clos en 2011

Entreprise créée en 2012			Entreprise existante en 2011		
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1/...../.....	Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	10/...../.....
Effectif au cours de l'année civile 2012 ②	2		Effectif au cours de l'année civile 2011 ②	11	
dont affecté à une activité artisanale	3		dont affecté à une activité artisanale	12	
dont Apprentis sous contrat	4		dont Apprentis sous contrat	13	
dont Handicapés physiques	5		dont Handicapés physiques	14	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2012	6		Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2011 (ou de l'exercice clos en 2011, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)	15	
Ajustement à l'année ③	(ligne 6) x 12	7	Ajustement à l'année ③	(ligne 15) x 12	16
Recettes brutes HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2012 ④	8		Recettes brutes HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2011 ④	17	
Ajustement à l'année ③	(ligne 8) x 12	9	Ajustement à l'année ③	(ligne 17) x 12	18

B2 Renseignements pour l'établissement

Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2012 ⑤	1	
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case) ⑥	Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2012 (en semaines)	2
	Durée d'exploitation normalement prévue en 2013 (en semaines)	3
Auto-entrepreneur remplissant les conditions pour bénéficiaire de l'exonération de CFE (cocher la case) ⑦	Indiquer la date d'entrée dans le statut d'auto-entrepreneur (jj/mm/aaaa)	4
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case ⑧		5
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case		6
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) ⑨		7
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) ⑩		8

C Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière 11

Informations **obligatoires** sauf si elles ont été fournies en réponse à la lettre d'accueil adressée par l'administration lors de la prise en compte de la création de l'établissement. En vertu de l'article 1729 B.2 du Code général des impôts, les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle.

Bien n° 1

Nature du bien 12	
Adresse du bien	
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété	
Identité de l'occupant précédent	
Date de début d'occupation du bien	
Superficie totale des locaux en m ²	
Détail (en m ²) de l'affectation de la superficie à usage : – Professionnel – Industriel – Commercial – Habitation	
Détail (en m ²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en : – Magasin – Entrepôt – Bureaux – Autres à préciser	
Vous êtes : – Propriétaire – Locataire Dans l'affirmative, veuillez joindre la copie du bail – Sous locataire Préciser le nom du titulaire du bail et joindre le contrat de sous location – En domiciliation à titre gratuit Préciser le nom de la société hébergeante et joindre le contrat ou la convention de domiciliation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le nom des autres utilisateurs	
Si vous êtes membre d'une SCM, veuillez indiquer le SIREN de la SCM et la surface du bien occupée à titre privatif	
Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué : – local d'habitation personnelle loué à titre de gîte rural – local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme » – local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1° et 2° de l'art. 1459 du CGI – local professionnel loué meublé	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le pourcentage de réduction et la 1 ^{re} année d'entrée du bien dans la base d'imposition. 13	

D Exonérations et abattement

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter	Cocher ci-dessous la case correspondante à votre choix ¹⁴		
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE	
Entreprises de spectacles vivants (art. 1464 A 1° du CGI) ¹⁵	1	2	
Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A 3° à 4° du CGI) ¹⁵	3	4	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) bénéficiant : ¹⁶ – soit du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI (création d'entreprises nouvelles) – soit du régime de l'article 44 <i>septies</i> du CGI (création d'entreprises nouvelles pour la reprise d'entreprises industrielles) – soit du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI (création ou reprise d'entreprises dans les ZRR)	5	6	
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) ¹⁷	7	8	
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art.1464 du CGI) ¹⁸	9	10	
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) ¹⁹	11	12	
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) ²⁰	13	14	
Indiquer la date de début de gestion : 15			
Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI) ²¹	16	17	
Établissements situés dans une zone urbaine sensible (art. 1466 A-I du CGI) ²²	18	19	
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> B du CGI) ²³	20	21	
Établissements situés dans une zone de recherche et de développement (art. 1466 E du CGI) ²⁴	22	23	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 24			
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI). ²⁵	25		
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée : 26			

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE	
Changement d'exploitant dans un établissement en cours d'exonération situé en zone de redynamisation urbaine (ex art. 1466 A I <i>ter</i> du CGI) ²⁶	27	28	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) ²⁷	29	30	
Établissements situés dans une zone franche urbaine (art.1466 A-I <i>sexies</i> du CGI) ²²	31	32	
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ²⁸	33	34	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 35			
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art.1466 F du CGI) ²⁹ Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : – Abattement simple (80%) ³⁸ <input type="checkbox"/> – Abattement majoré (100%) ³⁹ <input type="checkbox"/>	36	37	

Option pour l'encadrement communautaire ³⁰	40	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

AUTRES EXONÉRATIONS DE DROIT	CFE	CVAE	
Exonération en faveur des jeunes avocats (art.1460.8° du CGI) ³¹	41	42	

Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr :
– Exonération relative aux opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire (art. 1465 et 1465 B du CGI)
– Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) ³²